

Contact: Pauline Constant : +32 (0)2 789 24 01
Date: 22/10/2019
Référence: BEUC-PR-2019-026

Le déclin inquiétant des contrôles alimentaires en Europe pointé du doigt par le BEUC

L'Europe connaît une diminution des contrôles alimentaires et des ressources qui leur sont allouées. C'est l'inquiétante tendance qui ressort d'un rapport publié aujourd'hui par le Bureau européen des Unions de Consommateurs (BEUC).¹

Pour s'assurer que les opérateurs respectent les lois européennes régissant la sécurité sanitaire et l'étiquetage des denrées alimentaires, le BEUC exhorte les gouvernements à allouer davantage de ressources aux inspections. L'organisation appelle la Commission européenne à garantir que les rapports des États membres de l'UE sur ces activités de contrôle soient complets, faciles d'accès et comparables entre pays.

Tous les États membres sont tenus de rendre des comptes annuels sur leurs inspections. Le BEUC s'est penché sur les données concernant les contrôles officiels alimentaires de 12 pays.² Voici les conclusions principales :

- A quelques exceptions près, les ressources humaines et financières allouées aux contrôles alimentaires sont en baisse à travers l'UE, tout comme le nombre d'inspections ;
- Certains inspecteurs eux-mêmes dénoncent le manque de ressources pour réaliser leur travail ;
- Les aliments les plus susceptibles de provoquer des intoxications alimentaires – tels que lait, œufs et viande – voient leurs contrôles décliner ;
- Les rapports lacunaires des États membres sur leurs activités de contrôle rendent les comparaisons difficiles voire impossibles ;
- Les États membres accordent peu ou pas d'importance à la vérification des étiquettes ;
- Peu d'entre eux choisissent de publier les résultats des inspections concernant des opérateurs individuels et d'informer les consommateurs à propos du respect des normes d'hygiène dans les restaurants et les magasins alimentaires.

Monique Goyens, Directrice générale du BEUC, a commenté :

« Notre rapport montre que les gouvernements nationaux font malheureusement des économies sur le contrôle de nos aliments, pourtant vital. Même les aliments les plus

¹ Ce rapport ne prétend pas être exhaustif et ne doit pas être considéré comme tel.

² Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni.

susceptibles de provoquer des intoxications alimentaires – comme le lait, les œufs et la viande – font l’objet de contrôles de moins en moins nombreux. »

« Plusieurs scandales ont fait récemment la une, comme le lait infantile et les œufs contaminés ou encore la viande impropre à la consommation humaine. Les consommateurs se demandent en toute légitimité si les gouvernements s’assurent correctement que les entreprises se plient aux règles, et s’ils ont les moyens de le faire. Quand le consommateur perd confiance dans son alimentation, ce sont les entreprises et plus globalement l’économie qui en pâtissent. »

Sur la transparence :

« De nouvelles règles harmonisant les rapports nationaux sur les contrôles officiels alimentaires vont entrer en vigueur sous peu. Ces mesures permettront de faciliter la comparaison des performances des États membres et de repérer ceux qui ne prennent pas au sérieux leur mission de surveillance. »

« La mise en transparence des résultats des contrôles réalisés auprès des restaurants et commerces de bouche, sous forme de *smileys* par exemple, aide les consommateurs à décider où manger et acheter leurs aliments. Pourtant, la nouvelle législation européenne laisse la mise en place de tels systèmes à la discrétion des États membres. Certains pays montrent déjà l’exemple, nous espérons que d’autres leur emboîteront le pas. »

Sur le financement :

« Dans un marché unique où nos aliments peuvent traverser plusieurs frontières³ avant de finir dans notre assiette, aucun maillon faible ne doit être toléré dans les contrôles. Tous les États membres doivent allouer suffisamment de ressources aux inspections alimentaires pour protéger la santé des Européens. Malheureusement, lorsque la loi a été réformée il y a cinq ans, les États membres ont raté l’occasion d’obliger un plus grand nombre d’entreprises du secteur alimentaire à financer les contrôles.⁴ »

Contexte

Le nouveau [Règlement sur les Contrôles officiels](#) (2017/625) apportera les [changements](#) suivants :

- **Transparence accrue** des contrôles officiels menés par les États membres, via entre autres la mise en place d’un formulaire type pour les rapports annuels sur les activités de contrôle ;
- Des **règles plus spécifiques** ciblant la fraude ;
- L’obligation pour les États membres d’effectuer des **contrôles réguliers, inopinés, et fondés sur les risques** ;
- **Des amendes plus conséquentes** : les pénalités financières visant les comportements frauduleux devront refléter le gain économique de l’auteur, ou un pourcentage de son chiffre d’affaires ;
- **Des évaluations individuelles** : les États membres auront la possibilité – sans obligation – de publier les résultats des contrôles officiels concernant les opérateurs individuels, ainsi que d’utiliser des systèmes de notation pour les entreprises du secteur alimentaire reflétant leur niveau de conformité.

FIN

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communiqués, merci de nous contacter.

³ Notre rapport concerne les contrôles officiels effectués par les États membres sur les entreprises du secteur alimentaire opérant dans l’UE. Il ne couvre pas les contrôles des importations alimentaires, soumis à des règles spécifiques. La question de savoir si les aliments importés dans l’UE sont suffisamment contrôlés pourrait faire l’objet d’une autre recherche.

⁴ La Commission européenne avait proposé d’étendre les redevances obligatoires à la plupart des contrôles réalisés chez les opérateurs du secteur alimentaire (exceptés les plus petits), [ce que les États Membres ont rejeté](#).

